

- CONSEIL MUNICIPAL n° 21/02 -

Compte-rendu de séance

Séance du 1^{er} mars 2021

18 h 15

L'an deux mille vingt et un et le premier mars, à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Myriam DELARUE, Dominique FERRIÈRE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoints.

Charlotte ANDRÉ, Michel GASC, Jean GUILHEM, Véronique GUITTARD, Pierre MAZURIER, Laurence MOULIS, Thierry STÉFANON, Mireille VAUR, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Jean-Pierre CASSAGNES représenté par Lydie PICARONIE

Mélanie RAMOS représentée par Thierry STEFANON

Philippe SARDA représenté par Anne-Marie ROSÉ

Absents excusés : David BITON, Fanny BOULZE, Marie-Véronique DROUARD-GUIET, Sabine MEKHFI, Pascal PECHARMAN, Gilbert ROCHE.

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de convocation : 19 février 2021

ORDRE DU JOUR :

Finances

1. Approbation du plan de financement modifié de la salle polyvalente.
-

1 - REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2021/01/03 DU 8 FEVRIER 2021

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

La salle polyvalente de Marssac a été construite en deux temps : dans les années 60/70 pour le bâtiment initial et dans les années 80 pour la partie extension. C'est une salle ancienne, très mal isolée et insonorisée, qui se révèle au cours du temps de moins en moins attractive pour les associations et la population du village.

La commune souhaite donc engager d'importants travaux de réhabilitation sur le plan acoustique, esthétique et énergétique.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 1 173 564 € HT

Cette opération est susceptible de bénéficier de subventions de l'État (DSIL), du Département et de la Région (demande faite dans le cadre du contrat Bourgs Centres Occitanie).

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes			
Travaux de rénovation énergétique	911 900	DSIL	1 173 564	40%	469 426
Travaux complémentaires	86 100	Département	1 173 564	15%	176 035
Autres dépenses :		Région	1 067 485	30%	320 245
MO - CT - SPS - Géomètre..... (renov.énergét.)	155 585				
MO - CT - SPS - Géomètre..... (Trx complément.)	19 979	Commune			207 858
Total HT	1 173 564	Total		80%	1 173 564

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** de plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer toute pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

La séance est levée à 18h30